

## DEMANDE DE CONTENEUR A POUBELLES

Communes concernées : Alleins, Aurons, Charleval, Berre l'Etang, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues

- pour les ordures ménagères particulier   
 pour le tri sélectif (à couvercle jaune) professionnel

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Commune : 

1	3			
---	---	--	--	--

 \_\_\_\_\_

 \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

 \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

### Objet de la demande :

- Première demande  
 Remplacement vol, joindre l'attestation sur l'honneur  
 Remplacement brûlé. En cas de vandalisme, joindre le dépôt de plainte  
 Maintenance cassé : cuve / couvercle / roues / axe : \_\_\_\_\_  
 Modification de volume : \_\_\_\_\_

### Nombre de personne(s) au foyer / Nombre de logements :

- 1     2     3     4     5     6     autre : \_\_\_\_\_

**Merci de remplir ce formulaire avec le plus grand soin.**

Date :

Signature :



## QUE FAIRE DANS LES CAS SUIVANTS ?

### Vous n'avez pas encore de poubelle :

- Complétez le formulaire au recto de ce document,
- Déposez ou envoyez le formulaire complété.

Votre demande sera étudiée. Le cas échéant, votre bac sera livré à domicile.

### Votre poubelle a disparu :

- Etablir un écrit attestant sur l'honneur la disparition de votre conteneur,
- Déposez ou envoyez votre attestation accompagnée de ce formulaire dûment complété.

Votre nouvelle poubelle sera livrée à votre domicile.

### Votre poubelle a été brûlée :

- En cas de vandalisme, déposez plainte auprès de l'institution habilitée,
- Informez le service afin d'anticiper la demande de remplacement,
- Déposez ou envoyez la plainte accompagnée de ce formulaire dûment complété.

La poubelle brûlée sera remplacée.

### Votre poubelle est cassée, il lui manque un élément... :

- Complétez le formulaire en précisant la pièce (cuve, couvercle, roue, axe),
- Déposez ou envoyez le formulaire complété.

Votre poubelle sera réparée ou remplacée.

### Envoyez toute demande relative aux déchets à :

Métropole Aix-Marseille-Provence - Territoire du Pays Salonais  
Direction Gestion des Déchets  
281 boulevard Maréchal Foch - BP 274  
13666 SALON-DE-PROVENCE CEDEX

☎ 04 90 44 77 90 - 📧 [dechets.payssalonais@ampmetropole.fr](mailto:dechets.payssalonais@ampmetropole.fr)

***Ce formulaire est à votre disposition à l'accueil de votre Mairie.***

*-Trier, c'est préserver l'environnement et créer des emplois-*

### 1. Nouvelle demande de bacs

Pour des premières demandes, les demandes peuvent être adressées :

- Par mail à l'aide du formulaire
- Par téléphone

Les demandeurs recevront une confirmation d'acceptation par les services du Conseil de Territoire du Pays Salonais et seront contactés par le livreur pour les informer de la date de livraison.

Le délai entre la demande et la livraison du bac est de 12 semaines.

### 2. Modification de volume

Pour des modifications de volume, les demandes peuvent être adressées :

- Par mail à l'aide du formulaire sur lequel il convient de spécifier si le volume demandé est supérieur ou inférieur au volume en place
- Par téléphone

Les demandeurs recevront une confirmation d'acceptation par les services du Conseil de Territoire du Pays Salonais et seront contactés par le livreur pour les informer de la date de livraison.

Le délai entre la demande et la livraison du bac est de 12 semaines.

La récupération du ou des ancien(s) container(s), est effectuée le jour de la livraison.

### 3. Remplacement suite à un vol ou un incendie

Les demandes de remplacement ou de maintenance sont à effectuer par mail à l'aide du formulaire complété

- bien indiquer s'il s'agit d'un incendie ou d'un vol
- en joignant une attestation sur l'honneur indiquant le motif de la disparition du bac

Les demandeurs recevront une confirmation d'acceptation par les services du Conseil de Territoire du Pays Salonais et seront contactés par le livreur pour les informer de la date de livraison.

Le délai entre la demande et la livraison du bac est de 15 jours.

### 4. Maintenance

Les demandes de remplacement ou de maintenance sont à effectuer soit :

- Par mail à l'aide du formulaire complété
  - bien indiquer s'il s'agit d'une casse, d'un incendie ou d'un vol
  - Pour les bacs cassés spécifier la pièce défectueuse (cuve, couvercle, roues),
- Par téléphone

Les demandeurs recevront une confirmation d'acceptation par les services du Conseil de Territoire du Pays Salonais et seront contactés par le réparateur pour les informer de la date de réparation.

Le délai entre la demande et la réparation du bac est de 15 jours.

Les bacs non réparables ou cassés sont récupérés le jour du remplacement.